

Extrait du Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 2 décembre 2021

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports :

1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26

La séance est ouverte à 19h17 et levée à 19h30.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAFF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN (à partir de la question n°6), Mme Marie ETEVENARD, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ

Etaient absents : Mme Anne VIGNOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Nathan SOURISSEAU

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote : Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (jusqu'à la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU à M. François BOUSSO

Subvention à l'association Compagnie Gravitation sur le projet franco-suisse

Ligne de partages

Rapporteur : Mme Catherine BARTHELET, Vice-Présidente

Commission : Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 « coopérations »	Montant prévu au budget 2021 : 149 624 € Montant de l'opération : 5 000 €

Résumé :

L'association Compagnie Gravitation, basée à la Friche Artistique de Besançon, propose de construire une exploration artistique des différentes manières de vivre la frontière franco-suisse dans l'arc jurassien. Cet objectif se matérialisera progressivement au travers d'une mosaïque de témoignages filmés, d'une mise en images et en musique et d'événements théâtralisés participatifs. Conjointement créé par une équipe franco-suisse, le projet global inclus trois phases (création artistique, expérimentation scientifique, élaboration d'un projet Interreg VI), la présente demande concerne uniquement la première phase qui vise à tester la mise en œuvre d'actions culturelles transfrontalières. Une subvention de 5 000 € est sollicitée au titre des coopérations franco-suisse.

I. Description du projet

Le projet global est construit en trois phases avec une démarche novatrice :

- Phase 1 : « Ligne de partages » vise à tester la mise en œuvre d'actions culturelles transfrontalières sur deux aires de coopération
- Phase 2 : « Ligne Dense », une expérimentation pour élaborer une réflexion scientifique sur l'apport de la culture vivante et de rue, à la cohésion territoriale, dans une perspective transfrontalière.
- Phase 3 : un projet Interreg VI à l'échelle d'Arc jurassien complet est prévu sur 2022-2025

La demande actuelle s'inscrit dans la première phase de la démarche globale, étape indispensable pour atteindre l'ambition finale du projet.

L'association propose de construire une exploration artistique de différentes manières de vivre la frontière franco-suisse dans l'arc jurassien. Cet objectif se matérialisera progressivement au travers d'une mosaïque de témoignages filmés, d'une mise en images et en musique, et d'événements théâtralisés participatifs. Les logiques de développement qui prévalent autour des frontières sont fondées sur l'exacerbation des différentiels et la spécialisation des espaces, tendant à renforcer certaines tensions. Ici les emplois, là les logements, ailleurs encore les vastes zones de services et d'équipements. Il en découle la possible stigmatisation de ceux et celles qui, pour une raison ou une autre, profitent plus que d'autres de ces opportunités. Notamment les frontaliers versus ceux qui restent vivre et travailler en France et sont soumis à de très fortes hausses de prix (produits, foncier, loyers...); les Suisses consommant en France versus ceux qui privilégient les produits nationaux; les frontaliers français versus les entreprises françaises qui perdent leurs travailleurs qualifiés, etc. Il ressort de cette situation complexe, qui s'applique de manière évidente à l'Arc jurassien franco-suisse, des tensions locales repérées depuis longtemps, qui montrent des micros-sociétés qui coopèrent tout en se faisant concurrence, et qui peinent ainsi à s'articuler de manière bénéfique pour tous.

L'objectif du projet est donc de s'appuyer sur les différences, les lignes de fracture qui lézardent possiblement ces sociétés frontalières, pour les « retourner », faire en sorte que ce qui est vécu négativement soit observé d'une autre manière, au service d'une cohésion territoriale qui peut être construite. L'équipe propose de créer une succession d'espaces de rencontres faisant émerger des lieux d'imaginaire où l'expérience de chacun se rejoue de façon poétique. La démarche donne à voir un écosystème humain en mouvement, avec sa panoplie de tensions et de possibles.

Cette approche permet d'explorer divers « usages » de la frontière, mais aussi d'exprimer des ressentis autant que des désirs, des peurs ou des visions. Elle permet une déconstruction pour mieux se projeter dans un futur qui relie, et offre un outil riche et évolutif pour une approche concrète du vivre-ensemble.

Les intervenants sont les suivants :

Artistique : Jean-Charles Thomas de la Cie Gravitation, Mehmet Arikan de la Tribu Documentaires pour le côté français ; Nicolas Yazgi de la Cie Pied de Biche, Hubert Froidevaux de Plonk et Replonk pour le côté suisse.

Scientifique : Alexandre Moine et Christian Guinchard de l'Université de Franche-Comté, Laboratoire de géographie / ThéMA UMR 6049 CNRS et laboratoire de sociologie / LASA EA 3189 CNRS. Ellen Hertz de l'Université de Neuchâtel / Institut d'ethnologie et MAPS / Théâtre de la Connaissance.

II. Vers le renforcement d'un espace culturel commun avec la Suisse

Dans la région Bourgogne Franche-Comté environnée de pôles territoriaux puissants (Île-de-France, Rhône-Alpes, Alsace...), Grand Besançon Métropole a tout intérêt à marquer sa singularité en mettant en avant sa capacité à nouer des relations avec la Suisse et, plus encore, ce qui l'unit d'ores et déjà à la Suisse. La carte culturelle participe pleinement de cette volonté et de cette dynamique transfrontalière. C'est pourquoi le projet de territoire fait du renforcement de l'espace culturel commun avec la Suisse une priorité.

Le projet s'inscrit dans une logique de développement transfrontalier qui inclut naturellement Grand Besançon Métropole. En effet, la localisation du projet s'articule avec le développement des aires de coopération transfrontalières telles que définies par l'ancienne Conférence Transjurassienne (CTJ), devenue arcjurassien.org, notamment celle de l'Agglomération Urbaine du Doubs. En associant Grand Besançon Métropole sur l'axe de la Ligne des Horlogers, la compagnie souhaite donner de la profondeur à la coopération culturelle, qui à son sens doit s'appuyer sur les métropoles de piémont tout en entraînant naturellement les villes frontalières. Ainsi, la compagnie propose que les actions culturelles se produisent à Morteau dans un premier temps, mais souhaite qu'elles s'inscrivent ensuite dans la programmation bisontine.

En outre, le projet s'insère dans la logique de l'axe de coopération Besançon – Neuchâtel, en lien avec l'inscription des savoir-faire horlogers et en mécanique d'art sur la liste du patrimoine immatériel et plus largement de la Ligne des horlogers.

Partenariats : mise en place d'un groupe de pilotage avec l'arc jurassien.ch et le forum transfrontalier. La Ville de Morteau et le théâtre sont les partenaires de terrain sur le territoire du Parc du Doubs / Agglomération urbaine du Doubs. Contact avec la Scène Nationale de Belfort pour le Nord Franche-Comté/ Canton du Jura.

III. Une subvention demandée au titre des coopérations franco-suisse

Une subvention de 5 000 € est demandée au titre des coopérations franco-suisse. Par ailleurs, la Compagnie Gravitation a récemment obtenu une subvention de 5 000 € de la Ville de Besançon pour ce même projet « Ligne de partages ».

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 72 504 €. La part de subventions représente 62 000 €, réparties comme suit :

France :	
Ville de Besançon	5 000 €
GBM Coopérations transfrontalières	5 000 €
Ville de Morteau	2 500 €
Etat / DRAC	2 500 €
Région Bourgogne-Franche-Comté	24 000 €
Suisse :	
Canton du Jura	18 000 €
Arcjurassien.ch	5 000 €
Total des subventions	62 000 €

La contribution de Grand Besançon Métropole soutiendra la poursuite de la coopération avec les partenaires suisses sur plusieurs années, lui permettant ainsi d'être associé aux phases postérieures du projet global.

Le projet amènera la frontière franco-suisse sur le territoire bisontin en illustrant sa proximité tangible, favorisant de ce fait l'image de Besançon comme porte d'entrée de la Suisse.

Cette dynamique rejoint ainsi l'ambition de Grand Besançon Métropole de renforcer l'espace de coopération avec la Suisse et mérite d'être soutenue. Il est donc proposé de répondre favorablement à la demande de subvention de l'association Compagnie Gravitation et de lui allouer un montant de 5 000 € au titre de ce volet transfrontalier.

Le versement de la subvention sera effectué en une fois, sur présentation du bilan financier de l'opération et du rapport de réalisation.

Il s'agit d'une subvention nouvelle et non récurrente.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'association Compagnie Gravitation au titre de la coopération transfrontalière.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 32 – M. Gabriel BAULIEU (pouvoirs de Mmes Anne VIGNOT et Catherine BARTHELET), M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO (pouvoir de M. Nathan SOURISSEAU), Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*